

Décision modificative n°2 - 18 novembre 2016

Intervention de Pierre Camani

Président du Conseil départemental
Sénateur de Lot-et-Garonne

Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux,
Mesdames et Messieurs,
Chers internautes,

Conformément au règlement intérieur, il m'appartient de désigner un secrétaire de séance et de faire approuver les procès-verbaux de la réunion du conseil départemental consacré au budget primitif 2016 et de la réunion relative à la décision modificative n°1 2016.

Désignation : Hélène Vidal.

Je demande aux présidents de groupe de bien vouloir transmettre au secrétariat de l'Assemblée leurs éventuels projets de motion.

Je vous informe que le groupe de la majorité dépose, par l'intermédiaire de Marcel Calmette, une motion relative à la révision des Zones défavorisées simples, sujet extrêmement important pour l'agriculture départementale.

Je veux également, en introduction de notre session, saluer et féliciter les équipes nouvellement élues à la tête des chambres consulaires - Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale.

Depuis 2008, nous avons instauré avec elles une relation de confiance qui a permis de développer des partenariats constructifs et innovants au service du développement local. Ce partenariat est exceptionnel car il est à la fois efficace et convivial.

Chers collègues,

Le 28 octobre dernier notre ancien collègue Jean-Claude Boyer est décédé. Elu de Port-Sainte Marie pendant 43 ans, conseiller général entre 1988 et 2008, ancien président de la commission agriculture, ancien président du CDT, du SMAD et du conservatoire végétal régional de Montesquieu, il était encore Président de l'ACMG. Il était de la génération de Guy Saint-Martin et, avec lui, il a contribué à dynamiser la filière fruits et légumes de notre département.

Il y a moins d'une semaine, c'est Jean Laignou, maire de Mézin entre 1983 et 2008 et conseiller général de 1992 à 2004 qui nous quittait. Jean Laignou fut le créateur en son temps de l'association pour le Souvenir du Président Armand Fallières et Président d'Habitayls.

En mémoire de nos regrettés collègues, je vous invite à observer une minute de silence.

Minute de silence

Mes chers collègues,

Cette session s'inscrit dans un contexte international de plus en plus tourmenté.

Exacerbation des conflits au Proche Orient, terrorisme, crise des réfugiés, pression migratoire sur l'Europe, tous ces phénomènes contribuent à inquiéter nos concitoyens et à créer un climat de tension, parfois d'exaspération.

Les conséquences de la crise économique et sociale, l'approfondissement des inégalités, contribuent à tendre les relations sociales et à alimenter les extrémismes et les nationalismes.

Les scores de l'extrême droite à l'élection présidentielle autrichienne, l'arrivée de gouvernement extrémistes en Pologne et en Hongrie, le choix du Royaume-Uni de s'offrir une destinée différente de celle de l'Europe continentale et la toute récente élection d'un milliardaire ultra-conservateur à la tête de la première puissance économique et militaire mondiale en constituent les dernières expressions.

« Le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître et dans ce clair-obscur surgissent les monstres » écrivit Antonio Gramsci dans les années 30. A elle seule, cette analyse d'une confondante modernité, résume bien le climat politique actuel. Elle fait écho aux périls naissants de ce début du 21^{ème} siècle !

Mes chers collègues, en Lot-et-Garonne, nous ne sommes pas dans une tour d'ivoire à l'abri des soubresauts du monde contemporain.

Bien au contraire, nous sommes les acteurs de notre propre destinée.

Les bouleversements profonds que traverse notre société nous démontrent que le combat que j'ai mené au Parlement, avec quelques collègues, pour conforter le Département dans l'espace rural était juste et légitime.

Le Département reste un point de repère important dans ce monde en mutation.

L'année qui s'achève fut une année difficile comme le sont toutes les périodes de transition. Mais nous touchons au but. **Désormais, et c'est irréversible, le Conseil départemental s'est glissé dans les habits de la loi NOTRe.**

Grâce au partenariat étroit avec la Région, nous nous donnons les moyens de redonner du sens à l'action départementale et, par là même, à tous nos concitoyens qui en ont besoin.

Tout le monde réclamait la clarification des compétences entre les différents niveaux de collectivités. Nous l'avons réalisée. Alors certes, il est difficile de réajuster nos interventions, il est douloureux d'en abandonner certaines pour mieux exercer les autres. En un mot, se réinventer n'est jamais chose facile. Mais ce challenge, nous le relevons malgré un contexte financier particulièrement difficile.

Les défis que nous devons affronter au quotidien constituent **une formidable opportunité pour écrire ce que sera le Conseil départemental de 2025.**

Dans ce contexte, je regrette que l'ADF ait préféré s'arc-bouter sur des positions idéologiques plutôt que d'accepter la main tendue par le gouvernement pour la première fois depuis 12 ans.

Je l'ai souvent affirmé devant cette Assemblée, la recentralisation du financement du RSA est une priorité. Par la faute du président de l'ADF qui a préféré rompre les négociations nationales, nous venons de manquer une occasion historique qui risque de ne pas se représenter de sitôt.

Pour moi c'est un immense gâchis qui nous fait perdre beaucoup de temps dans la construction du Conseil départemental de demain.

Heureusement, l'année 2016 a permis d'engager puis d'approfondir les négociations avec la Région pour organiser les transferts de compétences issus de la loi NOTRe.

Deux réunions de la conférence territoriale de l'action publique et de nombreuses réunions de travail thématique ont permis d'aboutir à un projet de schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, qui correspond globalement à nos attentes.

En effet, il permet par sa souplesse de s'adapter aux spécificités territoriales et notamment dans le domaine agricole.

L'application de la loi NOTRe a fait naître des difficultés que nous sommes en passe de régler. Cette question a été au cœur de mes échanges avec le président Alain Rousset car l'agriculture représente un pan essentiel de notre économie départementale pour ne pas dire de notre ADN lot-et-garonnais. Il nous faut désormais apporter les bonnes réponses à la profession agricole.

Certains sujets tardent à être tranchés à l'exemple du financement des groupements de défense sanitaire. Je proposerai, dans les tous prochains jours, à mes homologues de la Nouvelle-Aquitaine une initiative collective pour assurer la pérennité des financements des prophylaxies animales que nous assumions jusqu'alors.

Sur ce sujet comme sur les autres, nous devons construire un accompagnement juste, cohérent et conforme à l'esprit de la loi et de la convention Département/Région qui en découle.

Concernant les négociations sur le devenir des transports scolaires et interurbains, nous savons désormais de manière certaine que l'hypothèse de la subdélégation, un temps évoquée, est juridiquement inenvisageable. La compétence transport scolaire sera intégralement assurée par la Région pour la rentrée de septembre 2017. Les modalités techniques et financières de ce transfert sont en voie d'aboutissement.

Mes chers collègues, dans quelques instants, Christian Dézalos nous présentera les aspects financiers de cette décision modificative.

Je ne m'attarderai pas sur ce point dans la mesure où les équilibres financiers votés lors du budget primitif sont parfaitement respectés.

En revanche, cette session est riche de dossiers majeurs qui préfigurent le Lot-et-Garonne de 2025 ; un département que nous voulons solidaire, innovant et dynamique dans tous les champs de nos interventions.

Malgré la difficulté des temps, notre collectivité investit, innove, prépare l'avenir. Et ce n'est pas une formule de style. Les dossiers présentés lors de cette session en sont l'expression concrète.

A l'occasion de cette session, il vous sera proposé d'adopter le schéma départemental pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Dans le cadre de notre compétence solidarité sociale, cette feuille de route sera un acte clé dans la construction de la politique de développement social que nous voulons mettre en œuvre.

Vous le savez, le Département a été désigné comme chef de file en matière de politiques gérontologiques lors de l'acte II de la décentralisation. La loi de février 2005 a également conforté son action en faveur des personnes en situation de handicap. Or, l'âge ou le handicap confronte la personne à des préoccupations et des besoins sensiblement analogues. De ce constat est né un double impératif. D'une part, il est indispensable d'appréhender la perte d'autonomie dans sa globalité. D'autre part, la personne doit être accompagnée de manière adaptée à tous les âges de sa vie.

En élaborant ce schéma pour l'autonomie, le Département atteint ces deux objectifs majeurs du développement social. Sophie BORDERIE nous présentera en détail les 13 actions de ce schéma qui permettra – et je m'en réjouis – de faire mieux avec moins dans le contexte budgétaire contraint que nous connaissons. Je veux saluer le travail remarquable mené par la commission du développement social, de l'insertion et de l'habitat sur ce dossier. Tous les partenaires du territoire ont été consultés et associés pour définir la nouvelle gouvernance de l'autonomie en Lot-et-Garonne.

Ce nouveau schéma va considérablement moderniser la prise en charge de la dépendance tout en développant la transversalité de nos politiques sociales.

La recherche d'efficacité dans nos politiques est une nécessité absolue dans une période de raréfaction des deniers publics.

Le rapport d'étape du groupe de travail pour « une juste attribution des prestations individuelles d'aide sociale et leur contrôle » présidé par Pierre Costes s'inscrit parfaitement dans cette démarche. Ce travail répond à deux exigences fondamentales. Exigence philosophique tout d'abord, à l'heure où les prestations d'aide sociale font l'objet d'une défiance croissante de la part de l'opinion publique. Il convient donc d'affirmer une gestion toujours plus rigoureuse du Département dans l'attribution des prestations sociales.

Exigence de justice, d'autre part, en assurant l'équité de traitement de l'ensemble des demandes d'aide dans le respect du droit.

Département plus solidaire donc, mais aussi Département plus innovant. Innover, c'est préparer l'avenir, c'est anticiper. Pour illustrer cette volonté, je citerai quatre dossiers que nous aurons à examiner aujourd'hui et qui traduisent ce deuxième pilier de l'action départementale qu'est la solidarité territoriale.

Le premier dossier de notre adhésion à l'établissement public foncier d'Etat de Poitou-Charentes.

Je rappelle qu'un établissement public foncier a pour mission d'assister les collectivités dans leurs acquisitions foncières et immobilières. C'est un outil d'aménagement du territoire qui doit notamment permettre de relever le défi de redynamisation des bourgs centres. L'EPF apporte aussi aux collectivités une ingénierie d'appui à l'action foncière.

Pourquoi un tel outil est-il susceptible de nous intéresser en Lot-et-Garonne ? D'une manière générale, la maîtrise foncière est majeure pour satisfaire les besoins en logements et en équipements publics, elle est précieuse pour anticiper les modes de développement urbains et lutter contre le mitage de l'habitat dans l'espace rural, elle est nécessaire, enfin, pour développer le tissu des entreprises et lutter contre la déprise économique qui frappe nos territoires en mutation.

Notre adhésion à un EPF de taille critique va donc dans le sens de l'histoire et je suis convaincu que nous devons nous saisir de cet outil.

Le second dossier est celui du campus numérique. Nous voulons faire de ce projet la technopole de la transition numérique au cœur du Sud-Ouest.

C'est ambitieux, mais réaliste.

Ce projet est le résultat d'un travail de fond, d'une volonté politique de créer un écosystème favorable au développement du numérique en regroupant et en fédérant tous les acteurs concernés en Lot-et-Garonne.

Ce processus a consisté à accueillir tout d'abord l'organisme de formation, InTech'info, dans les locaux de l'ESPÉ (École supérieure du professorat et de l'éducation), d'inciter ensuite les acteurs de la filière numérique à se regrouper dans un cluster (INOO), à travailler avec la Chambre de commerce et d'industrie et l'association Etic 47 qui regroupe la quasi-totalité des acteurs informatiques et numériques du département.

Dès que nous avons appris que l'ESPE quitterait ses locaux agenais dont nous sommes propriétaires, nous avons développé l'idée de dédier entièrement cet espace (8 000 m² de plancher disponible) aux usages numériques.

Aujourd'hui, le pré-projet fait l'objet d'un consensus entre les partenaires institutionnels et les acteurs socio-économiques de la filière numérique.

Ce Campus numérique a vocation à devenir une technopole de la transition numérique sur le modèle de ce que fut l'Agropole il y a 25 ans. Nous devons donc le concevoir comme un écosystème dont le cœur du réacteur est constitué par la formation aux métiers du numérique. Comme sur l'Agropole, ce campus sera doté d'un centre de recherche développement, d'une couveuse et d'une pépinière d'entreprises et d'espaces dédiés de coworking.

Un concours national de la création de start-up numérique pourra y être développé sur le modèle du concours initié par le cluster INOO : la start-up est dans le pré.

Les cibles sont à la fois les jeunes en formation, les entreprises en création et en développement, mais aussi les collectivités et le grand public.

Le partenariat avec les 3 communautés d'agglomération et demain, toutes les communautés de communes du département, permettra de développer les usages numériques et de diffuser l'économie numérique sur les territoires. Il s'agit bien d'un projet à vocation départementale.

L'initiative du campus numérique reflète bien ce que doit être le Conseil départemental de 2025 : c'est un catalyseur de projets, un fédérateur des acteurs et des énergies, une collectivité plus agile pour stimuler tout ce qui nous tire vers le haut.

Nous aurons le plaisir d'accueillir Mathieu Hazouard, conseiller régional délégué au Très Haut Débit et président de la SPL Aquitaine THD qui viendra témoigner de l'exemplarité du partenariat que nous avons noué avec la Région dans le domaine du très haut débit. Grand dossier stratégique dans lequel le Lot-et-Garonne est une collectivité active.

Pour doter notre département en fibre optique dans les dix ans à venir, nous avons mobilisé des financements exceptionnels qui nous permettront de réaliser 130 millions d'euros d'investissements (13 millions d'euros par an) avec un engagement départemental annuel de seulement 3 millions d'euros.

Enfin, je veux évoquer le programme de restauration collective scolaire « Du 47 dans nos assiettes ». Il répond aux trois enjeux essentiels que sont l'éducation à une alimentation saine, de qualité et d'origine locale, la création d'une véritable économie circulaire qui favorise la consommation des produits de notre terroir et le développement local en étendant, à terme, ce programme à d'autres lieux de restauration collective (les écoles primaires, les maisons de retraite, tous les établissements sociaux...).

Je suis particulièrement fier que 9 000 enfants de nos collèges puissent bénéficier de cette belle action qui profite également au tissu agricole et agroalimentaire local.

Mes chers collègues, le menu est copieux aujourd'hui. Il est à la mesure de notre ambition pour le département.

Je donne la parole à Christian Dézalos qui va nous présenter la décision modificative.

Ensuite, le débat pourra s'engager.

Je vous remercie.

NB : Seul le prononcé fait foi.